



L'exposition passive à la fumée de chicha, bien qu'assez brève, peut-elle affecter ma santé.

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 1er mai 2016

Bonjour,

j'ai accompagné un ami dans un bar, qui se trouvait être un bar à chicha. Je suis non-fumeur, je n'ai jamais fumé de ma vie. J'y suis resté environ une demi-heure, et la fumée embaumait l'ensemble de la pièce de taille réduite. J'ai fini par sortir, ne me sentant plus très bien. Je voulais savoir si cette exposition passive à la fumée de chicha, bien qu'assez brève, pouvait affecter ma santé.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Réponse :

C'est la production de monoxyde de carbone qui est le risque principal d'une exposition à la fumée de chicha dans un lieu confiné. Il ne se passe pas un mois sans que la presse ne relate l'intervention du SAMU pour une intoxication dans un bar à chicha.

Sachez cependant qu'une brève inhalation de monoxyde de carbone ne comporte de risque grave que pour des personnes atteintes de cardiopathies sévères.

Pour information, voici les [règles qui régissent le fonctionnement d'un bar à chicha](#)